

QUI EST QUI A L'ÉCOLE?



La Coopérative Scolaire

La coopérative scolaire est gérée par l'école.

Une adhésion est demandée chaque année pour chaque élève, dans le but de financer les différentes actions éducatives que l'école souhaite organiser, selon le principe de solidarité.

Obligation de faire des ventes car les cotisations seules ne permettent pas l'organisation d'activités.

L'Association de Parents d'élèves



C'est une association de parents bénévoles qui souhaitent dynamiser la vie de l'école. Elle organise des actions et événements tout au long de l'année. Grâce à ces actions, l'APE participe au financement des projets pédagogiques de l'école, mais aussi ses propres projets. Elle est indépendante de l'école.

Les Représentants de parents

Elus par les parents d'élèves chaque année, dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles et les enseignants de l'école. Ces "délégués" participent au Conseil d'Ecole. Les parents élus portent la voix et les préoccupations de chaque parent.

